



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 37615 A1**
- (51) Cl. internationale : **A44C 5/00; G08B 25/10; G08B 21/04**
- (43) Date de publication : **29.07.2016**
-
- (21) N° Dépôt : **37615**
- (22) Date de Dépôt : **09.12.2014**
- (71) Demandeur(s) : **LBRINI SALMA, DOMICILE 501 YASSMINA 2 2EME TRANCHE KHOURIBGA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **LBRINI SALMA**
-
- (54) Titre : **BRACELET DE LOCALISATION PAR SATELLITE AVEC OPTIONS AVANCÉES DE COMMUNICATION**
- (57) Abrégé : Le bracelet de localisation par satellite avec options avancées de communication, est un bracelet intelligent qui permet la localisation et la communication en temps réel ainsi que la détection de cas de risque à travers des indices de mesure corporel, comme la température et le rythme cardiaque, qui permettent la détection de cas de risque afin d'envoyer des alertes et des messages vocaux aux gens concernés. Le bracelet avec carte 3G ou 4G et antenne GPS intégrés sera localisé en temps réel et traqué par un système géo informatique dédié à la tâche. Un code sera attribué à chaque bracelet, il suffit d'avoir ce code pour accéder à son adresse. La position du bracelet peut-être visualisée sur une carte, l'adresse peut être envoyée sous format graphique : carte ou un simple texte qui décrit le lieu. Un géoportail et une application mobile dédiée à la tâche peuvent être consultés via internet et indiqueront la position du bracelet après insertion de son code. L'a, alimentation de la puce se fera via une batterie rechargeable en parallèle de plusieurs piles lithium remplaçables afin de garantir une large autonomie.

Abrégé

Le bracelet de localisation par satellite avec options avancées de communication, est un bracelet intelligent qui permet la localisation et la communication en temps réel ainsi que la détection de cas de risque à travers des indices de mesure corporel, comme la température et le rythme cardiaque, qui permettent la détection de cas de risque afin d'envoyer des alertes et des messages vocaux aux gens concernés .

Le bracelet avec carte 3G ou 4G et antenne GPS intégrés sera localisé en temps réel et traqué par un système géo informatique dédié à la tâche.

Un code sera attribué à chaque bracelet, il suffit d'avoir ce code pour accéder à son adresse.

La position du bracelet peut-être visualisée sur une carte, l'adresse peut être envoyée sous format graphique : carte ou un simple texte qui décrit le lieu.

Un géoportail et une application mobile dédiée à la tâche peuvent être consultés via internet et indiqueront la position du bracelet après insertion de son code.

L'alimentation de la puce se fera via une batterie rechargeable en parallèle de plusieurs piles lithium remplaçables afin de garantir une large autonomie.

Description

« Le bracelet de localisation par satellite avec options avancées de communication », est en plastique ou autre permettant la connexion à un système d'informations géographiques : SIG WEB dédié à la tâche, localisé en temps réel par GPS, équipé par une carte SIM (3G ou 4G), et capable d'envoyer des alertes en cas de risques à travers la mesure de quelques indices (exemple : température du corps, rythme cardiaque...) afin d'envoyer des alertes en cas de souci et dont la position est accessible par net ou par téléphone à travers un mot de passe.

Le bracelet est une combinaison intelligente des nouvelles technologies au service du domaine médical.

En effet, la technologie de localisation par satellite GPS est une technologie répandue dans le monde entier mais une plate forme avec un système d'informations géographiques et des options avancées en médecine et communication est une nouveauté.

A titre d'exemple, le bracelet est efficace pour :

- * Faciliter la localisation d'une personne atteinte d'une maladie comme « AL ZHAIMER ».
- * Protéger les enfants en surveillant leurs positions en temps réel.
- * Suivre à distance l'état de santé à travers les indices corporels.

Certes, ils existent des téléphones portables qui permettent la localisation et la communication mais n'étant pas des structures dédiées à la tâche, le bracelet apporte beaucoup plus de services.

En effet, parmi les caractéristiques du bracelet, étant destiné à des services médicaux, la possibilité d'envoyer des alertes en mesurant l'état corporel de celui qui le porte à travers la température du corps, le rythme cardiaque ou autres indices. Les alertes seront envoyés aux gens dont le contact est déjà communiqué à la plate forme du service de bracelet « Système d'informations géographiques : SIG WEB dédié aux bracelets intelligents », caractéristiques qui n'existent pas dans les Smartphones.

En plus, un géoportail avec application mobile sera dédié aux systèmes du bracelet intelligent, les gens concernés peuvent le consulter à travers le web à tout moment en insérant le code de sécurité livré avec le bracelet afin de voir la position en temps réel sur la carte.

Le bracelet profitera de l'avancement dans le domaine de télécommunication au Maroc grâce à l'ère du 3G et du 4G qui présente un grand pas dans le transfert de tout type de données notamment le transfert de données cartographiques et des messages vocaux.

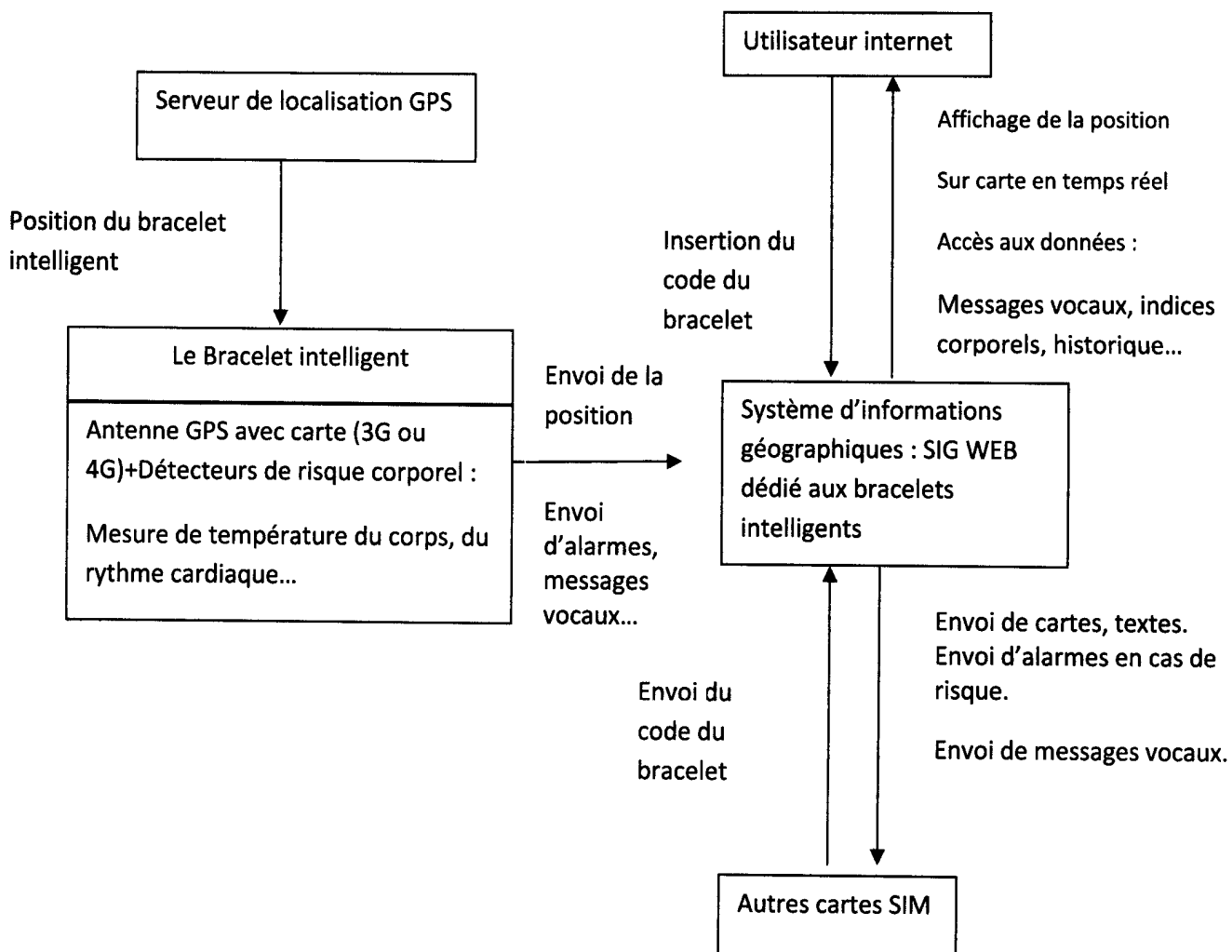
L'accès à la position du bracelet peut se faire à travers les anciens GSM, il n'est pas obligatoire d'avoir une plate forme d'affichage de carte, car le système envoie aussi des textes pour décrire la position par SMS.

Le bracelet contient une mini batterie rechargeable à travers un chargeur livré avec, ou à travers un câble, il est doté en parallèle de plusieurs piles lithium remplaçables par l'utilisateur.

Revendications

- 1) Bracelet en plastique ou autre caractérisé en ce qu'il est connecté à un système d'informations géographiques : SIG WEB, localisé en temps réel par GPS, équipé par une carte SIM (3G ou 4G), et capable de détecter les cas de risques à travers la mesure de quelques indices (exemple : température du corps, rythme cardiaque...) afin d'envoyer des alertes en cas de souci et dont la position accessible par net ou par téléphone à travers un mot de passe.
- 2) Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une puce GPS (récepteur) qui permet sa localisation.
- 3) Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est équipé d'une carte SIM (3G ou 4G) qui permet la communication et le transfert de données.
- 4) Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il permet la communication entre le bracelet et les autres moyens de communication (d'autres GSM, SOS, internet...).
- 5) Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il permet la visualisation de son lieu sur une carte en temps réel.
- 6) Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il permet la détection de cas de risque à travers sa capacité à mesurer des indices corporelles comme la température du corps et le rythme cardiaque.
- 7) Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il permet l'envoi d'alertes et des messages vocaux.
- 8) Bracelet selon l'une quelconque des revendications caractérisé en ce que l'accès à sa position est protégé par un mot de passe sécurisé.
- 9) Bracelet selon l'une quelconque des revendications caractérisé en ce qu'il contient une batterie rechargeable et plusieurs piles lithium remplaçables par l'utilisateur.
- 10) Bracelet selon l'une quelconque des revendications caractérisé en ce qu'il se charge électriquement (grâce au chargeur fournit avec le produit) ou en le connectant au port USB d'un ordinateur à travers un câble.

Planche



ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALEالمملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE

Renseignements relatifs à la demande

N° de la demande : 37615

Date de dépôt : 09/12/2014

Déposant : LBRINI SALMA

Date de Priorité :

Intitulé de l'invention : BRACELET DE LOCALISATION PAR SATELLITE AVEC OPTIONS AVANCÉES DE COMMUNICATION.

Le présent document est le rapport de recherche préliminaire avec opinion écrite sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément à l'article 43 et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17/97 relative à la protection de la propriété industrielle.

- Le présent rapport est constitué de 4 pages (la présente page incluse)
- Les documents cités par l'examineur dans la partie Rapport de recherche sont joints au présent document

Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :

Partie 1 : Considérations générales

- Cadre 1 : Base du présent rapport
- Cadre 2 : Priorité
- Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés

Partie 2 : Rapport de recherche

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité

- Cadre 4 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle
- Cadre 5 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée
- Cadre 6 : Remarques de clarté
- Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention

Examineur: KARTIT NAIMA

Date d'établissement du rapport : 04/03/2015

Téléphone:

Partie 1 : Considérations générales*Cadre 1 : base du présent rapport*

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
Pages 2
- Revendications
10
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche**Classement de l'objet de la demande :**

CIB: G08B21/04; G08B25/10; A44C5/00.

CPC :

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Espacenet, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	CN 203137280 U ; 2013-08-21 ; XU CAIYA	1-10
X	CN 203207361 U ; 2013-09-25 ; ZHANG YOU	1-5
A	ITMI20080825 ; 2008-05-07 ; BORLENGHI PAOLO	1-10

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs

-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité, cf. B-VI, 3 et B-XI, 4), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle*

Nouveauté (N)	Revendications aucune Revendications 1-10	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-10	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-10 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

- D1 : Rescue positioning bracelet for old person;
 D2 : Real-time monitoring and early warning bracelet;
 D3 : Interpersonal communication system.

1. Nouveauté (N), Activité inventive (AI) :

Le document D1 divulgue un bracelet permettant la localisation en temps réel des malades d'Alzheimer permettant d'envoyer des alertes en cas de problème comprenant :

- Un module GPS ;
- Une carte SIM (pratiquement implicite pour une communication GSM/GPRS) ;
- Un détecteur de la température du corps,
- Un compteur de battements,
- Un détecteur de la pression artérielle,
- Un élément de stockage d'énergie électrique.

D'où, l'objet des revendications 1-10 n'est pas nouveau et donc n'implique pas une activité inventive au sens des arts. 26 et 27 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

2. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention présente une utilité spécifique, substantielle et crédible.

Cadre 6 : Remarques de clarté

6.1) Certaines caractéristiques énoncées dans les revendications de dispositif 1-10 portent sur un mode d'utilisation du dispositif, au lieu de définir clairement ce dispositif en termes de caractéristiques techniques. Les limitations visées ne ressortent donc pas clairement de ces revendications.